

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 7

**Présents :** 7

**Votants:** 7

**Séance du 09 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Laurent CLAVEL, Sandrine RIVIERE, Odette PEYRONNENC, Anne BAZALGUES, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE, Sylvie PEYRONNENC

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sylvie PEYRONNENC

---

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE**

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 par la désignation du secrétaire de séance puis il demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 avril 2023. Le procès-verbal est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Il propose ensuite de procéder au vote de l'unique délibération prévue à l'ordre du jour.

### **Délibération du Conseil Municipal :**

Objet: Candidature pour expérimentation du Compte Financier Unique 2023 - DE 2023\_013

Suite à la proposition que le Directeur du Centre des Finances Publiques de Saint Céré a adressé à la mairie, M. le Maire présente ce qu'est le Compte Financier Unique au Conseil Municipal.

Ce compte financier unique a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion.
- Améliorer la qualité des comptes notamment en faisant apparaître des données (et possiblement des discordances) restées jusqu'ici méconnues ce qui contribue à la fiabilisation des informations financières.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Il est décrit dans l'article 242 de la loi de finances n°2818-1317 du 28 décembre 2018.

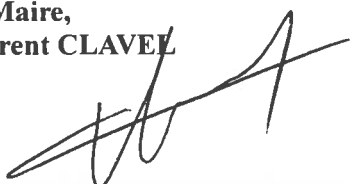
Après une phase expérimentale jusqu'en 2023, le CFU a vocation à devenir le cadre de présentation des comptes locaux à partir de l'exercice 2024.

M. le Maire demande à l'ensemble des membres présent de se prononcer sur l'éventuelle candidature de la Commune à l'expérimentation de ce système dès 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de donner son accord pour cette candidature et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30  
La publication de ce procès-verbal sera effectuée le 22 septembre 2023

**Le Maire,  
Laurent CLAVEL**



**La secrétaire de séance,  
Sylvie PEYRONNENC**

